

# « Il va falloir respecter les objectifs »

Le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères Issoire-Brioude s'est engagé à réduire la quantité de déchets produits sur son territoire.

Pomme Labrousse  
pomme.labrousse@centrefrance.com

« Nous n'avons pas attendu que ça soit obligatoire pour faire de la prévention ! ». Didier Vigouroux, le directeur du SICTOM Issoire-Brioude, sait qu'à chaque fois que son syndicat, meilleur élève d'Auvergne en termes de tri sélectif, a mis en place une action pour diminuer la production de déchets sur son territoire, la réussite a été au rendez-vous. En 1993, le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères ouvre des déchetteries. Et le poids des ordures collectées diminue visiblement. Même scénario lorsqu'il se lance, en 1998, dans l'aventure du tri sélectif et encourage la mise en place de bio-composteurs.

« Ça nous a pris quatre ans, nous avons fait du porte-à-porte pour tout expliquer, se souvient le directeur du SICTOM. Et, de nouveau, on a vu le tonnage baisser ». Idem quand, en 2004, le SICTOM met en place son premier plan de prévention. « Rien ne nous y obligeait, insiste Didier Vigouroux. Avec le changement de mentalités et la crise, nous avons de nouveau



**TEMPS FORT.** Gabriel Goy, le président du SICTOM Issoire-Brioude, et Nathalie Frelier, directrice régionale de l'ADEME (en haut, au centre), ont signé la convention de prévention des déchets devant des représentants de 130 communes du territoire, mercredi, à Sainte-Florine.

vu une baisse ».

Mais, aujourd'hui, la mise en place de ces programmes de prévention est obligatoire. « Ce nouveau plan va s'étendre jusqu'en 2015. L'objectif est de diminuer de 7 % la production de déchets par habitant », résume M. Vigouroux. Pour ce faire, le SICTOM doit montrer l'exemple, en produisant le moins de déchets possibles, mais aussi inciter habitants et entreprises du territoire à l'imiter. Avec, en prime, une interdiction d'échouer. « Tous les ans, nous aurons

des objectifs chiffrés, précise Serge Batisse, directeur des services techniques au SICTOM. Et si nous ne les atteignons pas, nous n'obtenons pas la subvention de 105.000 € de l'ADEME (\*) ». Or, ce plan de prévention a un coût. « Nous devons faire réaliser un diagnostic du territoire ». Coût : 50.000 €. Il faut aussi recruter une personne pour s'occuper de ce dossier... De quoi occuper les services du syndicat, mais aussi la quinzaine d'élus et d'associations issoriennes et brivadoises qui font

partie du comité de pilotage, pendant les cinq ans à venir. L'assemblée générale du SICTOM, mercredi, à Sainte-Florine, a donc été l'occasion pour Gabriel Goy, son président, et Nathalie Frelier, la directrice régionale de l'ADEME, de signer cette convention pour « la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ».

(\*) Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

➔ **Contact.** Tél. 04.71.50.32.92 ; mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr. Le site Internet est en cours de refonte.

## ■ EN CHIFFRES

**700.000 €**

Le surcoût de l'acheminement des déchets jusqu'à Maillet et Cusset (03), faute de pouvoir utiliser le centre d'enfouissement de Puy-Long (63).

**105.000 €**

Le montant de la subvention annuelle de l'ADEME, jusqu'en 2015, si le SICTOM respecte les objectifs de son plan de prévention des déchets.

**336,59 kg**

Le poids moyen de déchets produits, en 2010, par chaque habitant des 146 communes adhérentes.

## Déchetteries, quais de transit et autre incinérateur...

### Une déchetterie pour Paulhaguet.

Les 90.720 habitants du territoire disposent de six déchetteries (Vic-le-Comte, Sauxillanges, Issoire, Brassac-les-Mines, Brioude et Langeac). « Si on en met une autre en Haute-Loire, c'est à Paulhaguet qu'elle doit aller », insiste le directeur.

**Supermarchés.** Le SICTOM a exonéré de la TEOM (\*) certaines entreprises, principalement des supermarchés. En échange, elles payent une redevance spéciale. « Ça n'est plus le contribuable qui paye, leur facture est

liée au service rendu ».

**Déchets regroupés à Lempdes (43).** Aujourd'hui, les camions benes du SICTOM regroupent les déchets à Issoire ou à Langeac. Là, les déchets sont compactés, puis acheminés vers leur destination finale en gros-porteur. « Avant, pour le Brivadois et le bassin minier, les camions allaient directement à la décharge de « La Taupie ». Aujourd'hui, le centre est fermé. Nous allons donc construire un nouveau quai de transfert dans la zone des Bonnes, à Lempdes-sur-Al-

lagnon ».

**Incinérateur.** Même si les actions des opposants au projet se multiplient, le président, Gabriel Goy, a rappelé qu'il n'est « pas question pour nous de revenir sur ce projet. Sinon, il faut trouver 145 M€. Sans oublier que l'on a un besoin urgent de site de traitement. Dans ce projet, il n'y a pas que l'incinération, mais aussi du tri mécano-biologique, du compostage et de la méthanisation ».

(\*) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## ➔ LES BONS GESTES

**COMPOSTER** ■ En achetant un composteur. Le SICTOM Issoire-Brioude propose aux habitants deux tailles de composteurs individuels à tarif réduit. Ils sont disponibles au siège du SICTOM à Vienne-Brioude.



**TRIER** ■ En plaçant les déchets recyclables dans le bac bleu, dans la colonne à verre et en déposant les encombrants et les déchets verts volumineux à la déchetterie.



**REFUSER** ■ Éviter prospectus et magazines en apposant un autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres (disponible au SICTOM).



**PRÉVOIR** ■ En allant faire ses courses muni d'un panier ou d'un sac réutilisable, pour éviter la multiplication des sacs plastiques inutiles.

